SAS SOFIRA

Actif			Au 31/12/2023 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	3 577	1 900	1 677	2 869
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	44 252	41 481	2 770	5 536
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**47 829**	**43 381**	**4 447**	**8 405**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	112 516	63 354	49 162	19 206
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**112 516**	**63 354**	**49 162**	**19 206**
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	2 349 717	51 243	2 298 473	2 966 789
		Créances rattachées à des participations	12 441 313		12 441 313	7 857 559
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	4 541		4 541	4 300
		TOTAL	**14 795 571**	**51 243**	**14 744 327**	**10 828 648**
Total de l'actif immobilisé			**14 955 917**	**157 979**	**14 797 937**	**10 856 260**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	228 822		228 822	191 352
		Autres créances	472 816	26 900	445 916	21 154
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**701 639**	**26 900**	**674 739**	**212 507**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 034 140		1 034 140	5 132 402
		TOTAL	**1 034 140**		**1 034 140**	**5 132 402**
Charges constatées d'avance			4 727		4 727	1 332
Total de l'actif circulant			**1 740 507**	**26 900**	**1 713 607**	**5 346 242**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**16 696 424**	**184 879**	**16 511 544**	**16 202 502**
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)					12 445 854	7 861 859

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Edité à partir de Loop V5.13.0

SAS SOFIRA

	Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 2 000 000)	2 000 000	2 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	146 062	66 286
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	13 514 320	11 998 567
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	374 605	1 595 528
	Situation nette avant répartition	**16 034 987**	**15 660 382**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**16 034 987**	**15 660 382**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	361	891
	Emprunts et dettes financières divers (3)	298 739	218 667
	Total	**299 100**	**219 558**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 221	53 284
	Dettes fiscales et sociales	72 185	210 832
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 591
	Autres dettes	36 050	56 852
	Instruments de trésorerie		
	Total	**177 456**	**322 561**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**476 557**	**542 120**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**16 511 544**	**16 202 502**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an	476 557	542 120
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.13.0

S A S S O F I R A

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 000 000 €

Siège social : 1 rue Jacques Brel - BP 70 395 - 44819 ST HERBLAIN CEDEX 01
RCS NANTES 403 178 866

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

Le 28/06/2024 à 14h00

Les associés de la société SOFIRA, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €, divisé en 11 921 actions de 167.77 € de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne RAGUIDEAU, en sa qualité de président de la société SOFIRA.

Est appelé comme scrutateur l'associé présent, représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Alain RAGUIDEAU.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire Monsieur Matthieu RAGUIDEAU.

Mr Florian JAULIN, représentant le cabinet Groupe Y Boullier, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, soussignés, permet de constater que les associés, présents et représentés, possèdent ensemble les 11 921 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la liste des associés et la feuille de présence ;
- les copies des convocations adressées à tous les associés ;
- la copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les comptes annuels, le bilan et l'inventaire de l'exercice clos le 31/12/2023;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023;

- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du président sur les conventions visées à l'article L227-10 duCode de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions présentées au vote de l'Assemblée;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Etat des mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sa situation pendant l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que celle du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes et le bilan du dernier exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 374 605 € .

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 223-quater du CGI, constate que des charges somptuaires et amortissements excédentaires, visés à l'article 39-4 du CGI, ont été engagés au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, à hauteur respectivement de 0 euros et de 11 182 euros, générant un impôt sur les sociétés complémentaire de 2 795 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le un bénéfice net comptable d'un montant de 374 605 € de la façon suivante :

- Report à nouveau : €
Le report à nouveau s'élèverait à : €

Réserve légale : 18 730 €
La réserve légale s'élèverait à : 164 792 €

Autres réserves : 355 875 €
Les autres réserves s'élèveraient à : 13 870 195 €

Distribution de dividendes : 0 €

Déclaration visée à l'article 243 bis du Code Général des Impôts

L'assemblée générale prend acte que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à l'abattement article 158, 3-2° du CGI		Revenus non éligibles à l'abattement article 158, 3-2° du CGI
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2022	0€	0€	0€
31 décembre 2021	0€	0€	0€
31 décembre 2020	0€	0€	0€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion du Président et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L227-10 du code de commerce, approuve les conventions poursuivies et nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée, l'associé intéressé n'ayant pas participé au vote pour chaque convention le concernant.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve les rémunérations brutes annuelles perçues par :

- Monsieur Alain RAGUIDEAU, au titre de ses fonctions de Président du 01/01/2023 au 30/06/2023 qui s'est élevée à la somme brute annuelle de 13 599.79€ à laquelle s'est ajoutée la prise en charge par la société des cotisations sociales

- Madame Anne RAGUIDEAU, au titre de ses fonctions Directrice Générale du 01/01/2023 au 30/06/2023 puis de ses fonctions de Présidente du 01/07/2023 au 31/12/2023 qui s'est élevée à la somme brute annuelle de 50 578.58€ à laquelle s'est ajoutée la prise en charge par la société des cotisations sociales

Cette résolution est adoptée, les associés intéressés n'ayant pas participé au vote pour chaque convention le concernant.

SIXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ooOoo

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT
Madame Anne RAGUIDEAU

LE SECRETAIRE
Monsieur Matthieu RAGUIDEAU

LE SCRUTATEUR
Monsieur Alain RAGUIDEAU

S A S S O F I R A

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 000 000 €

Siège social : 1 rue Jacques Brel - BP 70 395 - 44819 ST HERBLAIN CEDEX 01
RCS NANTES 403 178 866

LISTE DES ASSOCIES PRESENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

Nom, Prénom ,Adresse Dénomination, siège social	**Nombre d'actions**
Monsieur Alain Raguideau 34 rue Joncours - 44 000 NANTES	10 356
Madame Anne RAGUIDEAU 4 Rue Suzanne Lenglen - 44 840 LES SORINIERES	1 063
Monsieur Mathieu RAGUIDEAU 2 rue Henri Cochard - 44 000 NANTES	502
Nombre Total d'actions	11 921

S A S S O F I R A

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 000 000 €

Siège social : 1 rue Jacques Brel - BP 70 395 - 44819 ST HERBLAIN CEDEX 01
RCS NANTES 403 178 866

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28/06/2024

Nom, Prénom ,Adresse **Dénomination, siège social**	**Nombre d'actions**	**Emargement**
Monsieur Alain Raguideau 34 rue Joncours - 44 000 NANTES	10 356	
Madame Anne RAGUIDEAU 4 Rue Suzanne Lenglen - 44 840 LES SORINIERES	1 063	
Monsieur Mathieu RAGUIDEAU 2 rue Henri Cochard - 44 000 NANTES	502	
Nombre Total d'actions	11 921	